

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

AGENT DE MAINTENANCE EN ELECTROMECHANIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 21 80 00 S 20 D1 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 1998,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

AGENT DE MAINTENANCE EN ELECTROMECHANIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

A l'issue de la section, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'exploiter les documentations techniques et les dossiers industriels ;
- ◆ d'utiliser les appareils de contrôle d'atelier et d'interpréter les lectures effectuées ;
- ◆ d'utiliser un système de soudage à l'arc électrique et un système oxy - acétylénique ;
- ◆ de lire, d'interpréter et d'adapter des schémas et plans électriques, mécaniques, pneumatiques et hydrauliques ;
- ◆ d'analyser des conditions d'arrêt d'une machine, de déterminer et/ou d'appliquer une procédure de dépannage et d'y remédier ;
- ◆ d'établir un plan de maintenance des machines et équipements électromécaniques ;
- ◆ de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène conformément aux règlements en vigueur.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
1. Maintenance : électricité	ESST	218001U21D1	205		180
2. Maintenance : électronique	ESST	218002U21D1	205		120
3. Maintenance : électrotechnique	ESST	218003U21D1	205		160
4. Maintenance : traitement des problèmes d'électrotechnique	ESST	218004U21D1	205	X	160
5. Maintenance : pneumatique	ESST	238009U21D1	205		80
6. Maintenance : hydraulique	ESST	238008U21D1	205		80
7. Maintenance : traitement des problèmes hydrauliques et pneumatiques	ESST	238010U21D1	205	X	100
8. Mécanique	ESST	231105U21D1	205		200
9. Maintenance : Soudage	ESST	238006U21D1	205		160
10. Maintenance : Montage mécanique	ESST	238007U21D1	205	X	160
11. Techniques de communication et notions de législation professionnelle	ESST	035004U21D1	001		40
12. Stage : agent de maintenance en électromécanique	ESST	218011U21D1	205	X	120
13. Epreuve intégrée de la section : agent de maintenance en électromécanique	ESSQ	218000U22D1	205		40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1600
B) nombre de périodes professeur	1480

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « Agent de maintenance en électromécanique », spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Agent de maintenance en électromécanique

I - CHAMP D'ACTIVITE:

L'agent de maintenance entretient et répare les machines. Il cherche l'origine des pannes, analyse leur importance et évalue le temps nécessaire aux réparations. Si la panne peut être réparée directement, il démonte et remet en marche le matériel dont il contrôle le bon fonctionnement.

II - TÂCHES:

L'agent de maintenance en électromécanique devra:

- exécuter de petits plans de détail de pièces à réaliser;
- procéder à l'analyse de plans d'ensemble, afin de déterminer les techniques appropriées de montage et de démontage ainsi que les mesures et contrôles à effectuer;
- exploiter les documentations techniques et les dossiers industriels;
- utiliser les appareils de contrôle d'atelier et interpréter les lectures effectuées;
- utiliser un système de soudage à l'arc électrique et un système oxy-acétylénique;
- lire et interpréter des schémas et plans électriques, mécaniques, pneumatiques et hydrauliques;
- analyser des conditions d'arrêt de la machine et déterminer une procédure de dépannage;
- établir un plan de maintenance des machines et équipements électromécaniques;
- utiliser les appareils de contrôle tels que multimètres analogique et numérique, pince ampéremétrique, oscilloscope, manomètre de mesure de pression;
- respecter les consignes de sécurité et hygiène conformément au R.G.P.T. et au R.G.I.E.